



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau

Pôle des inspecteurs du second degré

Affaire suivie par :
Catherine DAUMAS

Tél : 02 69 61 92 13
Tél portable : 06 39 19 06 43

Télécopie : 02 69 61 88 34

Mél : catherine.daumas@ac-mayotte.fr

Bp 76
Rue Sarahangué
97600 Mamoudzou

Mamoudzou, le 16 septembre 2020

Madame Catherine DAUMAS
Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique
régional

à

Mmes et M. les professeurs de Lettres

S/C des chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2020-21

A l'occasion de cette rentrée, je tiens à souhaiter la bienvenue à tous les professeurs qui ont rejoint cette académie, titulaires et contractuels, à saluer l'engagement, la réactivité et la détermination de chacun pour la réussite des élèves pendant les périodes de confinement et de déconfinement qui ont marqué d'une façon toute particulière le dernier trimestre de l'année 2019-2020. Je remercie chaleureusement tous les enseignants qui ont assuré avec sérieux et disponibilité les jurys de baccalauréat et de DNB afin que les élèves voient la concrétisation des efforts réalisés tout au long d'une année perturbée par la crise sanitaire. Je remercie enfin les chargés de mission et les professeurs en charge de missions de formation dans notre discipline pour le travail qu'ils ont effectué et qu'ils poursuivront cette année. Je félicite les nombreux lauréats aux CAPES interne et externe et remercie les professeurs qui ont accepté la charge de tuteur tout au long de cette année qui sera marquée par des modalités d'évaluation renforcées.

I S'inscrire dans les directives ministérielles et académiques

Conformément à la circulaire de rentrée du 10 juillet 2020¹, l'année scolaire 2020-2021 s'organisera autour des priorités et modalités suivantes

- **Consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée.**

Il conviendra dans un premier temps d'identifier les besoins des élèves, en s'appuyant notamment sur les évaluations nationales et les outils de positionnement mis à la disposition des enseignants.

- ✓ Les évaluations de 6^{ème} ont été étoffées et ont lieu à partir du 14 septembre :

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

<https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-de-6eme-2019-2020.html>

- ✓ Les tests de positionnement de seconde en français et en maths ont des modalités simplifiées : <https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-de-positionnement-de-seconde-et-cap.html>
- ✓ Des outils de positionnement sont mis à disposition des professeurs pour les autres niveaux : <https://eduscol.education.fr/pid39011/evaluations-de-cp-ce1-6eme-et-tests-depositionnement-en-seconde.html>

Pour s'assurer que tous les élèves maîtrisent les compétences essentielles de l'année précédente, au collège, pour chacun des niveaux d'enseignement, des objectifs pédagogiques prioritaires sont identifiés et mis à disposition des équipes :

<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

Il est prévu de renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves. Des dispositifs d'appui sont mis en place dans les établissements, essentiellement jusqu'en décembre avec une priorité donnée aux classes charnières (6^{ème} et seconde) et seront complétés par le renforcement des Stages de réussite aux vacances d'été, d'octobre et de mars. Au collège et au lycée, ces stages sont organisés par groupes de besoins. Au collège le dispositif « Devoirs faits » est renforcé. Au lycée, l'effort d'accompagnement doit porter sur les élèves entrant en seconde. Pour faciliter votre travail, des ressources de qualité sont mises à votre disposition, notamment sur la base des 750 cours réalisés en partenariat avec France 4 (<https://lumni.fr>)².

➤ **Poursuivre l'élévation du niveau général.**

Afin de mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur et à la poursuite d'étude, il convient de :

- **Développer les compétences orales des élèves**

- Poursuite de l'expérimentation d'une demi-heure d'éloquence en 3e en 2021, avec une cible de 1 000 collèges.

- Au lycée, dans la perspective notamment du Grand Oral, la pratique de l'oral fait l'objet d'une préparation et d'une évaluation dans le cadre des différents enseignements. Un stage a été d'ailleurs proposé en début d'année aux enseignants de lycée afin que les équipes s'emparent au mieux de la pratique de l'oral au sein de toutes les disciplines.

- **Mieux accompagner les élèves dans leur projet d'orientation**

Les heures dédiées à l'orientation (12 heures en 4e, 36 heures en 3e, 54 heures en 2de, 1re et terminale du lycée général et technologique) doivent permettre aux élèves de découvrir des métiers, des formations et de construire progressivement leur projet de poursuite d'études.

<https://eduscol.education.fr/cid48057/orientation-priorites-et-perspectives.html>

- **Poursuivre la mise en œuvre de la réforme du lycée**

L'année scolaire 2020-2021 est la première année du nouveau baccalauréat en terminale. Les enseignements de spécialité retenus par les élèves font l'objet d'un accompagnement renforcé en début d'année afin de réduire les éventuels écarts liés au confinement. Les équipes éducatives organisent chacune des évaluations communes quand elles le jugent opportun avec deux rendez-vous en 1re et un en terminale. Les sujets sont choisis dans la banque nationale de sujets et les copies corrigées par un autre professeur que celui de l'élève.

- **Développer et certifier les compétences numériques des élèves**

Dans le contexte de la crise sanitaire, il est plus que nécessaire de renforcer l'usage du numérique, de montrer l'opportunité de son usage et de développer une utilisation responsable de cet outil.

➤ **Transmettre des valeurs civiques**

- **L'enseignement moral et civique**

Il doit être un objectif partagé par tous les enseignements. Il pose le principe de l'égalité de droits de tous les citoyens. Chaque élève doit comprendre les devoirs qui découlent de ce droit : respect des autres et respect des institutions et des lois.

² <https://eduscol.education.fr/cid152987/les-cours-lumni-college.html#lien1>

<https://eduscol.education.fr/cid152985/copie-les-cours-lumni-lycee.html#lien1>

Le respect du principe de laïcité est également essentiel pour la formation des élèves et leur vie collective quotidienne. Un référent Valeurs de la République est à la disposition des établissements pour appuyer la mission de transmission des valeurs de la République et le respect de la laïcité. Les atteintes à la laïcité doivent toutes être signalées pour qu'une réponse concrète soit apportée.

- **Lutter contre la discrimination et le harcèlement**

Chaque membre de la communauté éducative concourt à rendre effectif le principe d'égalité. C'est pourquoi la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie, en particulier, sont des priorités tant à l'échelle de la Nation qu'à celle de l'École.

- **Agir pour le développement durable**

En ce début de XXI^e siècle, l'éducation au développement durable est l'un des enjeux majeurs de notre École. Après consultation de la communauté scientifique, d'inspecteurs et de professeurs, le travail du Conseil supérieur des programmes a permis d'accroître la dimension « développement durable » de l'ensemble des disciplines des programmes de la scolarité obligatoire. Parallèlement, les actions pédagogiques sont encouragées. Le Rectorat encourage les actions éducatives et demande aux enseignants en ce début d'année de développer des projets interdisciplinaires autour de la thématique de l'eau.

II L'enseignement des lettres au collège et au lycée

A – Les programmes

Le ministère a publié une terminologie grammaticale commune au premier et second degré : <https://eduscol.education.fr/cid153085/grammaire-francais.html>

- Au collège

Une nouvelle version des programmes a été publiée récemment. Le BO n°31 du 30 juillet 2020 met en évidence les modifications apportées au programme jusqu'à présent en vigueur afin de renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable :

- ✓ **Cycle 3** : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/5/Programme2020_cycle_3_comparatif_1313375.pdf
- ✓ **Cycle 4** : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/7/Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf

- Au lycée

- ✓ **Français (tronc commun) :**

- Programme de français en seconde (voies générale et technologique) : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/92/8/spe575_annexe1_1062928.pdf

- Programme de français en première modifiés (voies générale et technologique) : https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/93/0/spe575_annexe2_1062930.pdf

- Programmes d'œuvres pour l'année scolaire 2020-2021 : l'objet d'étude « Le théâtre du XVII^e siècle au XXI^e siècle » a été renouvelé : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2009217N.htm>

- ✓ **Littérature et Langues et Cultures de l'Antiquité**

L'enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité s'organise à partir de la rentrée 2019 en deux enseignements : un enseignement optionnel LCA et un enseignement de spécialité LLCA.

Vous trouverez les programmes et les ressources disponibles sur le lien suivant

- <https://eduscol.education.fr/cid144093/lca-bac-2021.html>

- Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité LLCA en terminale – Note de service du 27-04-2020 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009216N.htm>
- **Enseignement de spécialité « Humanités, littérature et philosophie »**

Il est pris en charge conjointement par un professeur de lettres et un professeur de philosophie. Vous trouverez sur EDUSCOL les programmes d'HLP en première et terminale, la définition des épreuves de première et de terminale, des ressources, des sujets zéro :

<https://eduscol.education.fr/cid144169/hlp-bac-2021.html>

- **STS – Culture générale et Expression (CGE) :**

Les modalités de l'étude des deux thèmes de deuxième année de Culture générale et Expression - « A toute vitesse ! » et « De la musique avant toute chose ? » - sont précisées dans le dernier Bulletin officiel n°11 du 12 mars 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo11/ESRS2003433N.htm>

- **Enseignements de spécialité Théâtre et Cinema-Audiovisuel**

Vous trouverez les programmes des enseignements optionnels et de spécialité, ainsi que les programmes limitatifs de terminales avec le lien suivant :

- <https://eduscol.education.fr/cid144163/theatre-bac-2021.html>
- <https://eduscol.education.fr/cid144100/cinema-audiovisuel-bac-2021.html>

B – Quelques rappels pédagogiques sur l'enseignement des lettres au collège et au lycée

Comme je l'ai fait les années précédentes, je rappelle quelques principes essentiels, notamment pour les nouveaux professeurs, titulaires et contractuels, qui débutent dans le métier.

- **L'oral**

Il occupe une place de premier plan au collège et fait l'objet d'un enseignement explicite. Dans le contexte de ce territoire, nous ne pouvons négliger l'importance de l'oral. C'est par l'oral que les élèves pourront aussi progresser à l'écrit. C'est en construisant une progressivité dans cet apprentissage que les professeurs favoriseront la réussite des élèves. Au lycée, l'introduction d'une nouvelle épreuve, le Grand Oral, montre la nécessité de travailler cette compétence tout au long de la scolarité. Il faut donc saisir toutes les opportunités (reprenre le cours précédent, synthétiser oralement à la fin du cours ce qui a été dit ou fait, organiser des mises en voix etc...) pour permettre aux élèves de développer leurs compétences orales et le seul cours dialogué ne peut suffire pour les faire accéder au niveau de compétence attendu en fin de collège ou de lycée.

- **La lecture**

La lecture doit être pratiquée régulièrement sous diverses formes.

La lecture analytique est au cœur du cours de français et doit être pratiquée dès la 6^{ème}. Elle n'est l'objet d'aucune modélisation. Il convient avant tout de s'appuyer sur la réception du texte par les élèves avant de construire une lecture interprétative. La qualité du projet de lecture est donc essentielle si l'on veut conduire une lecture exigeante mais apte à être partagée par l'ensemble des élèves. La lecture magistrale par le professeur (ou la captation d'une scène, ou l'écoute d'un extrait enregistré) est un moment capital à l'ouverture de l'exercice car il permet une première entrée dans la compréhension du texte, notamment pour les lecteurs en difficulté. J'ajoute qu'il est inutile dans un premier temps d'expliquer tous les mots du texte une fois la lecture initiale effectuée par le professeur. Il s'agit dans un premier temps de s'assurer de la compréhension globale du texte, comme le ferait un professeur de langue. On expliquera ensuite en contexte les mots difficiles qui pourront aider à une compréhension plus fine et à l'interprétation du passage étudié. Enfin la lecture analytique ne peut se réduire à une

série de questions préétablies par le professeur et auxquelles répondraient plus ou moins servilement les élèves.

Cette pratique permettra de préparer dès l'entrée en sixième les élèves à **l'explication de texte linéaire**, qui ne pourra être réussie si les élèves n'ont pas acquis une pratique autonome de la lecture que doit leur permettre l'exercice de lecture analytique. On attend en effet dans cet exercice que l'élève rende compte de sa réception personnelle du texte, en progressant dans le texte de façon sensible, en explicitant ce qui attire l'attention du lecteur. Il ne s'agit pas de faire de l'explication de texte un exercice techniciste et dogmatique³.

La lecture cursive⁴ développe le goût de lire, favorise la construction d'une culture chez nos élèves. Il convient donc de proposer des œuvres variées, en complémentarité avec le travail de lectures analytiques effectuées en classe. Le journal du lecteur peut être un outil efficace pour développer cette pratique de la lecture⁵. Je rappelle que les élèves de première peuvent choisir de présenter une lecture cursive dans la deuxième partie de l'épreuve orale (entretien)⁶.

Au collège, les programmes fixent le nombre d'œuvres à lire pour chaque cycle :

En 6° : 3 ouvrages de littérature de jeunesse et 3 œuvres du patrimoine

Au cycle 4 : trois œuvres du patrimoine étudiées en classe, trois groupements de textes, trois œuvres en lecture cursive (notamment littérature de jeunesse)

• L'écriture

L'écriture occupe une place fondamentale au collège comme au lycée. Elle est étroitement liée à la lecture, à l'oral et à l'étude de la langue. La rédaction d'un texte abouti toutes les trois semaines en collège ou toutes les quatre semaines en lycée ne saurait, à elle seule, suffire à faire progresser les élèves. Les activités du cours de français seront l'occasion de faire travailler l'écrit régulièrement : il convient donc de travailler les écrits de travail⁷, les écrits intermédiaires ou de réécriture, qui permettront précisément aux élèves de parvenir à un écrit abouti. Il est aussi important d'établir un lien entre la rédaction des textes et l'étude de la langue par des situations d'écriture qui prolongeront les séances de langue.

Au lycée, j'engage les professeurs à pratiquer cette démarche, notamment pour les élèves les plus fragiles. L'accompagnement personnalisé, au collège comme au lycée, est l'occasion de faire pratiquer l'écriture et de différencier les consignes pour faire progresser chacun à son rythme. Concernant les épreuves écrites d'EAF, j'invite les professeurs à conduire un apprentissage précoce mais progressif de la dissertation⁸, de l'essai⁹ et du commentaire. L'exercice de contraction de texte (épreuve d'EAF en série technologique) devra être pratiqué dès la seconde¹⁰. Il permet de développer les compétences de lecture, d'analyse et de rédaction qui seront utiles pour aborder l'ensemble des exercices demandés

³ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/95/7/RA19_Lycee_GT_2-1_FRA_ExplicationLineaire_1160957.pdf

⁴ Annie Rouxel, *Lectures cursives, quel accompagnement ?* Delagrave, 2005

⁵ Lire Faire place au sujet lecteur en classe : quelles vies pour renouveler les approches de la lecture analytique au collège et au lycée ? http://eduscol.education.fr/lettres/im_pdflettres/intervention-anne-vibert-lecture-vf-20-11-13.pdf

⁶ [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/20/7/RA19_Lycee_GT_1_FRA_attendus-prestation-eleve-EAF-explication-texte_\(4\)_1258207.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/20/7/RA19_Lycee_GT_1_FRA_attendus-prestation-eleve-EAF-explication-texte_(4)_1258207.pdf)

⁷ Lire sur Eduscol : *Recourir à l'écriture pour réfléchir et pour apprendre : les écrits de travail*, https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecriture/06/9/2_RA_C3_Francais_Ecriture_ECRITS_DE_TRAVAIL_591069.pdf

⁸ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/10/6/RA19_Lycee_GT_2-1_FRA_dissertation-presentation_1162106.pdf

⁹ [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/08/7/RA19_Lycee_GT_2-1_FRA_essai-presentation_\(2\)_1162087.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/08/7/RA19_Lycee_GT_2-1_FRA_essai-presentation_(2)_1162087.pdf)

¹⁰ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/67/3/RA19_Lycee_GT_2-1_FRA_ContractionTexte_1160673.pdf

aux épreuves du baccalauréat.

- **L'étude de la langue**

Au collège l'enseignement de la langue doit faire l'objet d'une progression méthodique et autonome, tout en favorisant la mise en relation avec les autres composantes de la discipline. Le cours de langue doit développer la posture réflexive de l'élève, propice à la mise en place des automatismes nécessaires. Il conviendra donc d'éviter les démarches déductives figées qui ne permettent pas aux élèves de comprendre le fonctionnement de la langue. J'invite les professeurs à relire attentivement les conseils de mise en œuvre des programmes, qui insistent sur les démarches qui doivent mettre les élèves au centre des activités afin de construire une progression grammaticale et lexicale adaptée et conforme aux attentes officielles. Ils peuvent consulter **la terminologie grammaticale** publiée en juillet¹¹, qui a pour vocation d'énumérer, de définir et d'illustrer d'exemples simples un ensemble structuré de notions grammaticales, favorisant un recul critique suffisant pour l'enseignement de la grammaire dans les classes des premier et second degrés. Fondée sur les connaissances actuellement disponibles en linguistique française, cette terminologie constitue aussi un outil de formation pour les enseignants et futurs enseignants.

Dans le contexte plurilingue de Mayotte, il convient également de tenir compte des spécificités des langues maternelles pour cerner les difficultés rencontrées par les élèves dans la langue de scolarisation¹². Enfin, il est important que l'enseignement de la langue s'investisse le plus souvent possible dans les travaux d'écriture, et non seulement dans des exercices mécaniques, certes nécessaires mais pas suffisants pour que les élèves acquièrent durablement certains automatismes orthographiques et syntaxiques.

- **Les épreuves d'EAF**

Depuis l'année dernière les épreuves écrites sont centrées sur un programme d'œuvres¹³. Les élèves de série générale ont le choix entre un commentaire de texte en lien avec l'objet d'étude choisi pour l'épreuve et une dissertation portant sur l'une des trois œuvres au programme dans cet objet d'étude. Pour les séries technologiques, les élèves ont le choix entre un commentaire dont les axes de lecture sont proposés et une contraction d'un texte contemporain suivie d'un essai sur l'une des trois œuvres au programme dans l'objet d'étude sur la littérature d'idée.

Pour l'épreuve orale¹⁴, les élèves présenteront un descriptif où figurera les textes qui ont fait l'objet d'une explication de texte et le choix de l'œuvre sur laquelle portera l'entretien. Il est inutile de faire figurer d'éventuelles lectures complémentaires puisque l'entretien ne portera que sur l'œuvre choisie par l'élève. Je vous engage à consulter les ressources Eduscol qui donnent des éléments précieux de définition de ces différentes étapes de l'épreuve¹⁵.

III Formations et ressources

A - Formation au CAPES

L'année 2019-20 a vu le nombre de participants au concours augmenter dans des proportions importantes. Je me réjouis que nombre d'enseignants qui se sont présentés aux Capes aient vu leurs efforts récompensés. Sur les 28 admissibles au Capes interne, 18 candidats ont été déclarés admis et tous effectuent leur stage dans l'académie à cette rentrée. Trois candidats ont obtenu le Capes externe et sont nommés dans l'académie. Je ne peux qu'encourager les candidats admissibles mais qui n'ont

¹¹https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Programmes/52/6/Livre_Terminologie_grammaticale_web_1308526.pdf

¹² Je vous renvoie à certains articles de l'ouvrage collectif dirigé par LAROUSSI Foued et LIENARD Fabien cité plus haut, qui aide à comprendre certaines particularités du Shimaoré notamment.

¹³ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm>

¹⁴ https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo17/MENE1910625N.htm?cid_bo=141204

¹⁵ <https://eduscol.education.fr/cid144098/francais-bac-2021.html>

pas été admis à se représenter à nouveau cette année. J'invite évidemment les contractuels qui ont les trois années pleines d'ancienneté requise à se préparer au CAPES interne. Les plus jeunes dans le métier peuvent présenter le CAPES externe.

Comme les années précédentes, une préparation maintenant conséquente, est proposée. Une première séance aura lieu le **25 septembre de 9H à 12H au rectorat** (salle de conférence). Un calendrier des modules sera distribué ce jour-là et nous prendrons les inscriptions des participants. J'engage dès à présent les candidats à rédiger leur dossier qui doit être rendu très rapidement au cours du premier trimestre. Les dates d'inscription au concours seront très prochainement communiquées par le ministère. Pour toute information ou inscription, vous pouvez contacter Justine Amiot (justine.amiot@ac-mayotte.fr), chargée de mission, qui a accepté de coordonner la préparation. Je l'en remercie vivement.

B- Formation aux certifications complémentaires et au CAFFA

Certification complémentaire LCA (avec option latin et/ou grec au choix)

Elle est proposée aux professeurs de lettres modernes, d'histoire-géographie, de philosophie notamment. Elle est ouverte aux contractuels qui ont un contrat à durée indéterminée. J'invite donc les enseignants de Lettres modernes qui enseignent le latin à se présenter à cette certification dont la session aura lieu au cours du premier trimestre. Une formation est organisée pour l'oral en fonction du nombre d'inscrits à la session. Au cours de l'année, une formation sera proposée à ceux qui comptent la présenter fin 2021. Je vous invite à consulter le vademécum de présentation de la certification publié par le ministère¹⁶.

CAFFA

Des demi-journées de formation académique seront proposées très prochainement pour préparer les épreuves d'admissibilité et d'admission.

C- L'offre de formation continue (PAF)

Une offre de formation sera bientôt disponible sur le site académique et dans vos boîtes académiques. J'invite les équipes de lettres à choisir en concertation les stages proposés. Les contractuels doivent s'inscrire en priorité aux stages qui leur permettront de développer ou d'affiner leurs compétences dans les domaines de l'enseignement où ils se sentent les plus fragiles (lecture, pratique de l'écrit, de l'oral, enseignement de la langue).

J'espère donc que la proposition de formation répondra à la majorité des attentes et que vous serez nombreux à vous inscrire.

D – Site académique de Lettres

Le site académique de Lettres est en reconstruction. Vous pourrez très prochainement y trouver plusieurs rubriques vous permettant de vous informer et de vous former.

Afin que le site vive et s'enrichisse, nous avons besoin de vos idées et de vos contributions. Vous pouvez contacter l'Interlocutrice Académique pour le Numérique, Estelle ARCAZ (Estelle.Arcaz@ac-mayotte.fr), les chargés de mission ou moi-même, si vous souhaitez nous faire parvenir vos contributions.

IV Parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR)

La campagne d'inspection 2020-2021 se tiendra dans le cadre des « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations ». Les collègues concernés par les rendez-vous de carrière ont été informés par les services du rectorat, via leur **adresse mail professionnelle**.

En raison de la crise sanitaire, **certaines rendez-vous de carrière n'ont pas pu avoir lieu au cours de l'année scolaire 2019-2020. Ils seront reportés au cours du premier trimestre de l'année 2020-2021.**

¹⁶ http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf

Un « mode d'emploi » du rendez-vous de carrière est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Outre les rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR, l'accompagnement, individuel ou collectif des enseignants peut donner lieu à une visite en classe.

Tout au long d'une année qui sera très certainement marquée par des incertitudes liées à la crise sanitaire, vous pourrez compter sur mon soutien et mon accompagnement comme je sais pouvoir compter sur votre engagement et sur votre souci constant d'accompagner les élèves dans leur parcours et leur réussite. Vous pouvez également faire appel aux chargés de mission dont vous trouverez les noms et coordonnées ci-dessous. Je les remercie par avance pour l'aide qu'ils m'apporteront tout au long de cette nouvelle année scolaire que je souhaite à tous pleine de réussite.

Catherine DAUMAS
IA-IPR de Lettres

- **Chargés de mission Lettres**

- Justine Amiot, professeure de Lettres Classiques au collège de M'Tsambo :
justine.amiot@ac-mayotte.fr
- Cécile Brizi, professeure de Lettres modernes au lycée de Chirongui :
Cecile.Bourgeois-Brizi@ac-mayotte.fr
- Jonathan Djouahir, professeur de Lettres Modernes au collège de Majicavo :
Jonathan.Djouahir@ac-mayotte.fr
- Sandrine Leclère, professeure de Lettres Classiques au collège de Tsingoni :
sandrine.leclere@ac-mayotte.fr
- Clara Lefebvre-Boyé, professeure Lettres Modernes au lycée de Tsararano :
Clara-Valerie.Lefebvre@ac-mayotte.fr

- **Chargée de mission théâtre**

Anouk Martaud-Robert, professeur de Lettres Modernes au LPO Mamoudzou-Nord :
Anouk.Martaud-Robert@ac-mayotte.fr

- **Chargé de mission Cinéma-Audiovisuel**

Gilles Collin, professeur de lettres modernes au lycée Mamoudzou Nord :
gilles.collin@ac-moyotte.fr

- **Interlocutrice académique au numérique en Lettres**

Estelle Arcaz, professeur de lettres modernes au collège Boueni N'Titi :
estelle.arcaz@ac-mayotte.fr

- **Délégué académique à l'action culturelle**

- Aurélien Dupouey-Delezay :
aurelien.dupouey-delezay@ac-mayotte.fr